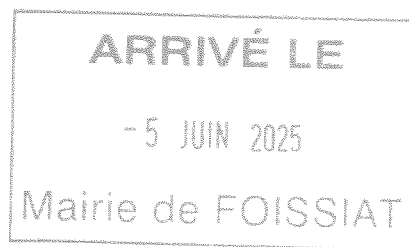


**PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE FOISSIAT**

**MODIFICATION N° 6
(SIMPLIFIEE)**

DOSSIER DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

D. AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES



Monsieur Jean-Luc PICARD
Monsieur le Maire
129 rue de la mairie

01 340 FOISSIAT

Présidence
Ref : PG/DG/032-2025
A l'attention de : Jean-Luc PICARD

Bourg-en-Bresse, le 02/06/2025

Objet : Avis Projet de modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire,

Je fais suite à votre courrier du 28 mai 2025 concernant le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Je vous remercie pour votre sollicitation et je vous informe après avoir pris connaissance du dossier, que je n'ai pas d'observations particulières à formuler.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Pierre GIROD
Président



Mairie de Foissiat

De: ARS-DT01-SANTE-ENVIRONNEMENT <ars-dt01-sante-environnement@ars.sante.fr>
Envoyé: jeudi 19 juin 2025 13:44
À: Mairie de Foissiat
Cc: pref-urbanisme@ain.gouv.fr; DDT 01/SUR/AP (Atelier Planification) emis par COCQ Hervé - DDT 01/SUR/UCA; ARS-DT01-SANTE-ENVIRONNEMENT
Objet: RE: Projet de modification simplifiée n° 6 du PLU de la commune de FOISSIAT
Pièces jointes: Instructions de téléchargement (fr).html; 20250606BordereauPrefectureVise.pdf

Monsieur le maire,

Par demande électronique du 02 juin 2025, vous avez sollicité l'avis de l'Agence régionale de santé sur le dossier Modification simplifiée n°6 du PLU de la commune de Foissiat.

La commune est impactée par des périmètres de protections de captages mais la zone objet de la modification n'est pas concernée..

Cette modification de PLU concerne deux bâtiments (ancien hangar agricole et sa dépendance) pour lesquels le règlement graphique et écrit sont modifiés pour permettre un changement de destination à vocation d'habitat.

Au vu des éléments présentés au dossier, le projet ne présente pas d'enjeu sanitaire majeur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

FLORINE ABDESSAMAD-DESBORDES

Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire

Délégation de l'Ain

Pôle Santé Environnement – Unité Aménagement du territoire

04 81 92 12 86

Absente le mercredi

Attention : nouvelle adresse mail : ARS-DT01-SANTE-ENVIRONNEMENT@ARS.SANTE.FR

241 rue Garibaldi

CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03

04 72 34 74 00

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

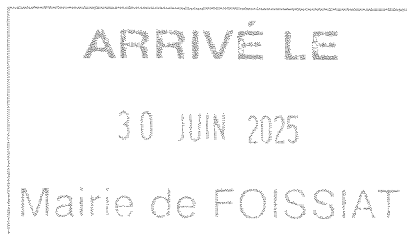


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Moustique tigre : agissons ensemble | Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes (sante.fr)



Présidence

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE FOISSIAT
129 RUE DE LA MAIRIE
01340 FOISSIAT

Dossier suivi par

Florence BRON
Tél. 04.74.45.47.20

florence.bron@ain.chambagri.fr

Bourg-en-Bresse, le 23 juin 2025

Nos réf. I:\1-
Bureautique\07_Territoire_Dvlppt_local
\0702_Urbanisme\01\070204_Procédur
res_urba\Documents_urba\PLU\FOISS
IAT\Modif_Rev\MS6_2025\CP_Avis_
modif.simpl.FOISSIAT-n°6-2025.doc

Objet : Modification simplifiée n°6 du PLU
- AVIS -

Chambre d'Agriculture de l'Ain

4 avenue du Champ de foire
BP 84

01003 Bourg en Bresse
Tél : 04 74 45 47 43

Monsieur le Maire,

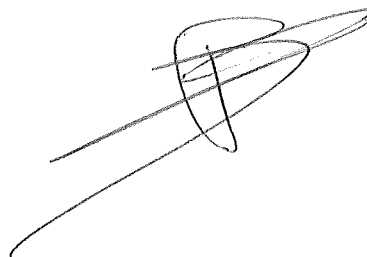
Par courrier réceptionné dans nos services le 30 mai 2025, conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous sollicitez notre avis sur le projet de modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme de FOISSIAT, suite à votre arrêté du 26 mai 2025. Nous vous en remercions.

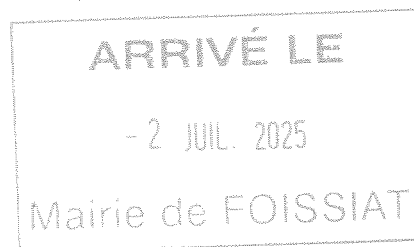
Au titre des personnes publiques associées à cette modification, nous vous informons que nous formulons un **avis favorable** sur ce dossier. Nous saluons la qualité de l'analyse agricole.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

Gilles BRENON





Direction générale adjointe
Finances et Territoires
Direction des Politiques territoriales
Service Aménagement et Politiques contractuelles

LVB/CB/XD/CS
Dossier suivi par :
Madame Chloé SAVOT
tél : 04 74 24 48 17

Monsieur Jean-Luc PICARD
Maire
Mairie
129, rue de la Mairie
01340 FOISSIAT

Bourg-en-Bresse, le **26 JUIN 2025**

Monsieur le Maire,

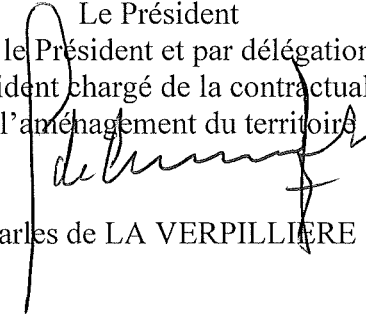
Par courrier reçu le 4 juin 2025, vous avez notifié au Département de l'Ain le projet de modification n°6 du Plan Local d'urbanisme (PLU) de la commune de Foissiat, conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme.

Cette procédure a pour objectif principal d'identifier sur le plan de zonage les bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination et de clarifier le règlement afin d'autoriser expressément les bâtiments désignés.

Le Département de l'Ain n'a pas d'observations à formuler sur ce projet de modification du PLU.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures 

Le Président
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président chargé de la contractualisation et
de l'aménagement du territoire


Charles de LA VERPILLIERE

Service Urbanisme Risques

Unité Atelier Planification

Le directeur,

à

Mr Jean-Luc Picard
Maire de Foissiat
129 rue de la Mairie
01340 - Foissiat

Référence : 202507AvisServicesModificationPlu121
Vos réf. :

Affaire suivie par : Patrice Guichard
ddt-sur-plan@ain.gouv.fr
tél. 04 74 50 67 64

Bourg en Bresse, le **21 JUIL. 2025**

**Objet : Avis sur le projet de modification simplifiée du
PLU de la commune de Foissiat**

Vous m'avez transmis le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Foissiat prescrit le 26 mai 2025 afin de recueillir l'avis des services de l'État.

Ce dossier a pour objet la désignation d'un bâtiment en zone N afin qu'il puisse faire l'objet d'un changement de destination conformément aux dispositions de l'article L. 151-11 du code de l'urbanisme.

Ce dossier n'appelle aucune remarque particulière, et j'émetts donc un avis favorable à son endroit.

Le directeur,

Direction Départementale des Territoires
Le directeur adjoint

Luc BARSKY